

Province de Hainaut : Un projet de budget 2017 en boni

Le redressement financier de la Province de Hainaut lui permet de faire face à de nouveaux défis, dont celui de la supracommunalité !

Ce mardi matin, s'est ouverte la session budgétaire de la Province de Hainaut. Le projet soumis au Conseil provincial reflète une gestion particulièrement prudente et rigoureuse. Serge Hustache, Président du Collège en charge du budget, indique que « *le budget 2017 présente un boni de 4,6 millions avant prélèvements à l'exercice propre et un résultat budgétaire global positif de 24.113,687€* ».

A l'extraordinaire, le budget est à l'équilibre à l'exercice propre. 25.780.111€ sont prévus en dépenses dont 24.884.616€ d'investissements pour l'année 2017.

En six points, voici pourquoi ce projet de budget confirme une embellie durable :

1. UNE CAPACITÉ D'OCTROYER PLUS DE MOYENS À NOS MISSIONS

Les chiffres sont clairs. Les dépenses ordinaires globales inscrites au projet de budget 2017 n'ont jamais été aussi élevées. Elles atteignent les **381,9 millions**. Serge Hustache, rappelle que *"cela représente une hausse de plus de 53 millions en dix ans"*. Au regard de cette somme importante, la Province est bel et bien – et de loin ! – le premier des pouvoirs locaux wallons. Si l'on ajoute à ces dépenses, celles liées aux enseignants (financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles), ce sont plus de 595,4 millions qui sont inscrits au budget provincial et profitent aux missions essentielles de l'Institution.

2. UNE STABILITÉ DÉSORMAIS STRUCTURELLE

C'est la **septième fois consécutive** que le budget provincial est présenté avec une situation en boni. Alors que le budget de 2010 (année noire) affichait un alarmant déficit de 7,8 millions, celui de 2017 présente une **situation bénéficiaire de 4,6 millions avant prélèvements**. Ce bond en avant de plus de 12 millions est une garantie de bonne gestion liée à l'implication quotidienne de tous les agents provinciaux.

3. UN SOLDE BUDGÉTAIRE INÉDIT

Si l'on considère le budget à l'exercice propre avant prélèvements, **la courbe de redressement initiée en 2010 se poursuit structurellement**. *"Aujourd'hui, le solde budgétaire général de la Province s'élève à 24,1 millions !* », fait remarquer le Président du Collège provincial. Il était de 21,3 millions en 2016 et de... 11,8 millions en 2010.

4. DES RECETTES STABILISÉES

Il n'y a, en Province de Hainaut, **aucune perspective ni nécessité de nouvelle taxation** à court et moyen termes. La fiscalité provinciale est considérablement moins élevée aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Les recettes fiscales propres sont de 6,2 millions alors qu'elles dépassaient les 24 millions en 2005.

5. DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Les dépenses de dette de la Province de Hainaut ne progressent pas, résultat d'une gestion stricte des investissements. En 10 ans, elles sont passées de 11 à 9% du budget. **Les dépenses de personnel ont également été freinées**. Le moratoire mis en œuvre dans le cadre du plan de modernisation a permis une réduction de 400 équivalents temps plein, ce qui permet de compenser un coût du personnel structurellement en hausse (+ 62 millions de 2007 à 2017).

6. DES RÉSERVES RECONSTITUÉES

Les réserves financières sont le baromètre de la bonne santé d'une institution publique. On y recourt pour faire face aux coups durs. Cela explique que les réserves ordinaires de la Province de Hainaut étaient passées de 48,3 millions à 29,2 millions entre 2010 et 2011.

Elles se trouvent aujourd'hui presque intégralement reconstituées. **Un gage sérieux pour l'avenir.**

De nouveaux moyens en faveur des communes !

L'avenir de la Province s'inscrit clairement dans une politique de supracommunalité grandissante ! Actuellement, on peut estimer que 16,2 millions des dépenses provinciales sont consenties en faveur des Communes. Et, fait nouveau annoncé par le Collège provincial : *"Un million supplémentaire et totalement inédit est inscrit au budget 2017 pour soutenir des projets portés par plusieurs communes ou par un territoire. Ce million récurrent devrait faire l'objet d'une évaluation pour les prochains exercices budgétaires"*.

La supracommunalité est l'opportunité d'une nouvelle gouvernance multi-niveaux moderne et dynamique. La session budgétaire provinciale marque le début d'un cycle de travail permettant de structurer davantage et rendre plus visibles les actions menées par la Province en faveur des communes. Le Collège provincial veut, pour ce faire, engager une démarche originale impliquant les 4 grandes familles politiques, les services du gouverneur, les communes, les acteurs territoriaux et les associations.

En conclusion, le défi de la Province sera de maintenir les efforts afin de garder le cap d'un équilibre structurel. A travers de nouveaux projets, elle continuera à s'engager dans une politique innovante et solidaire en faveur des communes et des citoyens.